

Conditions d'attribution

- Votre domicile se trouve dans le Morbihan
- Votre enfant est demi-pensionnaire et déjeune au moins 4 jours au restaurant scolaire
ou
Votre enfant est interne
- Le revenu fiscal de référence figurant sur votre avis d'imposition 2018 ne dépasse pas le plafond de ressources ci-dessous :

NOMBRE D'ENFANTS À CHARGE *	PLAFOND DE RESSOURCES
1 enfant	19 051 €
2 enfants	23 448 €
3 enfants	27 846 €
4 enfants	32 242 €
5 enfants	36 641 €
6 enfants	41 037 €
7 enfants	45 436 €
8 enfants	49 832 €
9 enfants	54 229 €
10 enfants	58 627 €
par enfant supplémentaire	4 396 €

* Le nombre d'enfants à charge est celui figurant sur l'avis d'imposition

Montant de l'aide

VOTRE ENFANT EST DEMI-PENSIONNAIRE	VOTRE ENFANT EST INTERNE
0,80 € par repas	2,40 € par journée